

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**CANTON DE ROMBAS**  
**COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2021**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Pouvoirs : 3  
Absents excusés : 3

Date de convocation : 28 juin 2021

**Etaient présents** : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

**Etaient absents excusés** : Mme Géraldine-Sophie CAPRON a donné procuration à M. Dominique WEYANT ; Mme Catherine LECUYER a donné procuration à M. Thierry CHARTON ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à Raymond BECKER.

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu du précédent Conseil du 12 avril 2021.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB : 1.1-035/2021 : LANCEMENT RÉNOVATION ET RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Mme le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation et de restructuration de l'école communale, permettant notamment :

- La rénovation thermique et la mise en conformité des locaux existants de l'établissement ;
- La restructuration des sanitaires (déplacement et regroupement) et la création d'une salle de classe complémentaire (usages multiples : bibliothèque, informatique, salle en cas d'augmentation des effectifs) ;
- La rénovation intérieure des locaux
- Portail, préau, cour d'école

Le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité préalable réalisée en 2021 par les services de MATEC.

**Article 1er - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

M. le Maire indique que pour la réalisation du projet de rénovation et de restructuration de l'école élémentaire communale, il sera nécessaire de passer des marchés de prestations de services et des marchés de travaux.

Pour les marchés de prestations de services, il s'agit notamment :

- Maîtrise d'œuvre (MOE)
- Contrôle technique (CT)
- Coordination Sécurité et Prévention de la Santé (SPS)
- Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Diagnostic Amiante Avant Travaux (DAAT)
- Etc.

Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20210705-2021DEL035-DE  
Reçu le 08/07/2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

**Article 2 - Le montant prévisionnel du marché**

M. le Maire indique que le coût estimatif prévisionnel des différents marchés est estimé à 330 000 € HT réparti comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 31 200,00 € HT,
- Assistance maîtrise d'ouvrage (MATEC) : 2 300,00 € HT,
- Prestations diverses (contrôle technique, CSPS, DAAT, ...) : 21 500,00 € HT
- Travaux : 252 500,00 € HT
- Frais procédure, assurance dommage ouvrage, modification réseaux, etc. : 22 500,00 € HT
- 

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au chapitre 23 opération n° 1903.

**Article 3 - Procédure envisagée**

Mme. le Maire précise que la procédure utilisée pour l'ensemble des consultations nécessaires à la réalisation de ce projet sera la procédure adaptée conformément à l'article R 2123-1 du Code de la commande publique.

**Article 4 – Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter auprès des cofinanceurs potentiels, toutes subventions relatives aux opérations ;
- d'autoriser Mme. le Maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

**VOTES :**

**13 POUR**

**2 CONTRE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 06 juillet 2021  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20210705-2021DEL035-DE  
Reçu le 08/07/2021

